



Convocation enfant JAF et enquete sociale

Par **veronikamars**, le **18/10/2013** à **15:20**

Bonjour,rnrnLa fille de mon ami à ecrit au JAF afin d'etre entendu et demander a aller habiter chez son pere. Je precise que l'enfant à 12 ans depuis mai 2013.rnrnEn parallele, mon ami a fait une demande de changement de domiciliation.rnrnIl a été convoqué ainsi que la mere de l'enfant par le JAF, et a expliqué ce qui genait l'enfant dans la vie de tous les jours (la drogue prise par la mère, l'arrestation de son ami sous les yeux de l'enfant, le vol du frigo d'une voisine, l'avertissement reçu a l'ecole car elle avait les chaussures trouées et ne pouvait faire sport) Le JAF l'a accusé de dénigrer la mere qui a bien sur nié la totalité des faits (qui sont controlables) et lorsque le JAF a dit que l'enfant avait ecrit un courrier celle ci a dit que c'etait un faux.rnrnLe JAF devait prendre la decision de recevoir l'enfant ou pas. A ce jour courrier du JAF pour annoncer rendez vous des parents en fevrier 2014 et lancement d'une enquete sociale.rnrnPeut on me dire pourquoi l'enfant n'est pas entendu puisque c'est elle qui demande? et en quoi consiste une enquête sociale?rnrnMerci de vos réponsesrnrnNous sommes un peu perdus